



**CENTAURE
INVESTISSEMENTS**

CABINET DE CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

www.centaure-investissements.com

DES PROFESSIONNELS QUI S'ENGAGENT
300 000 familles font confiance aux 2 940 conseils en gestion de patrimoine agréés par
la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine.

(CONFORME À L'ARTICLE 325-5 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF
ET À L'ARTICLE L.521-2 DU CODE DES ASSURANCES*)

*CF ANNEXES

20240723

CNCGP
Chambre Nationale des Conseils
en Gestion de Patrimoine



**Centaure Investissements : un réseau de cabinets de gestion patrimoniale en
croissance pour vous accompagner partout en France**

2017 : Cabinet Della Loggia (17)
2019 : ABD Solutions (86 - 37 - 85 - 18)
2022 : Cabinet Marflorane (17)
2024 : Cabinet Jean Paul Chacun (17)
2024 : Alizée Conseils (24)
2024 : Rialto Invest : (59 - 29 - 75)
2024 : Rhône Capital (69)



**CENTAURE
INVESTISSEMENTS**

1. Notre approche
2. Notre offre
3. Compétences
4. L'équipe
5. Votre conseiller
6. Notre process
7. Je prépare mon premier entretien
8. Nos prestations générales
9. Centaure Investissements Connect
10. Nos engagements
11. Notre réseau interprofessionnel
12. La charte éthique de la CNCGP
13. Fiche d'informations légales
14. Protection des données personnelles
15. Parrainez vos proches
16. Annexes
17. Nos principaux partenaires



Notre approche

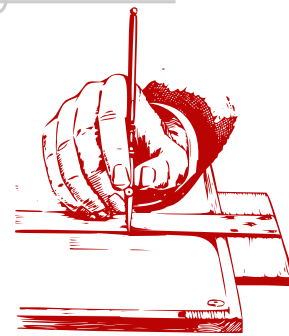


CENTAURE INVESTISSEMENTS, NOM COMMERCIAL DE LA SOCIÉTÉ STRATEGINVEST SAS, ACCOMPAGNE ET PROPOSE UNE STRATÉGIE PATRIMONIALE ADAPTÉE AUX BESOINS DE CHACUN.

L'APPROCHE GLOBALE DU PATRIMOINE (PRIVÉ ET PROFESSIONNEL) EST AU COEUR DE LA DÉMARCHE DU CABINET. LES SOLUTIONS SONT OPTIMISÉES ET PERSONNALISÉES EN FONCTION DE VOTRE PROFIL ET DE VOS OBJECTIFS.

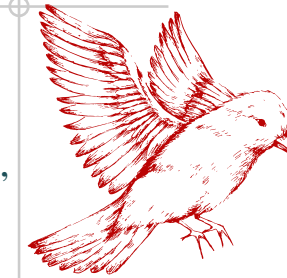
UNE PROFESSION RÉGLEMENTÉE ET CONTRÔLÉE

- ADHÉRENT DE LA **CNCGP**.
- DES CYCLES DE FORMATIONS OBLIGATOIRES POUR CONSERVER LES AGRÉMENTS ET RÉPONDRE AUX ATTENTES RÉGLEMENTAIRES À RAISON DE PLUS DE 60 HEURES PAR AN.
- **CONTRÔLES CONFORMITÉ**.
- OBLIGATION DE 43 HEURES DE FORMATIONS ANNUELLES MINIMUM.



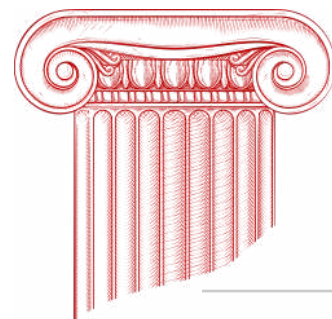
L'IMPARTIALITÉ POUR ADN

- **AUCUN LIEN CAPITALISTIQUE** (BANQUES, ASSURANCES, ETC.).
- DES SOLUTIONS **SUR-MESURE**.
- UNE OFFRE ÉVOLUTIVE.
- DES PARTENAIRES RIGOREUSEMENT SÉLECTIONNÉS.



UN CABINET ENGAGÉ

- **PAS D'OBJECTIF CHIFFRÉ**.
- L'ÉCOUTE AU COEUR DE NOTRE APPROCHE.
- UN ENGAGEMENT ASSOCIATIF PERMANENT.



DIALOGUE ET CONSEIL AU COEUR DE LA RELATION

- **UN INTERLOCUTEUR UNIQUE** POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE PROJET.
- CONTACT EN DIRECT, **SANS PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE**.
- VEILLE PERMANENTE SUR LES SOLUTIONS ET SUR VOS ACTIFS.



Une offre diversifiée



PERSONNALISATION - ÉCOUTE - DIAGNOSTIC - PRÉCONISATIONS - OPTIMISATION

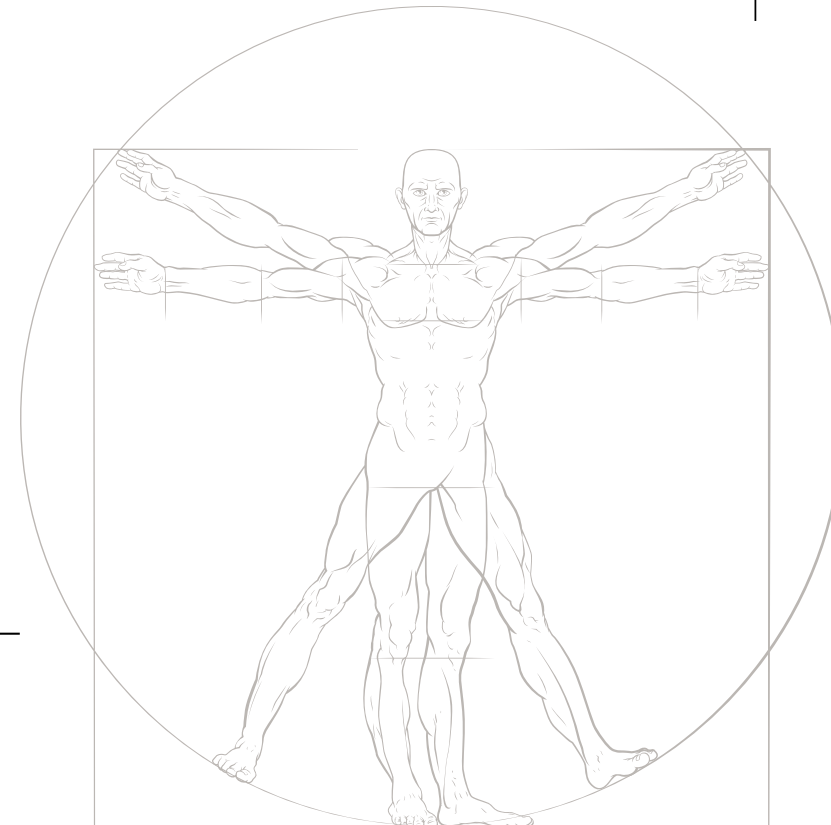
**PLACEMENTS
PARTICULIERS
ET
PROFESSIONNELS**

**OPTIMISATION
FISCALE**

**INVESTISSEMENT
IMMOBILIER**

**COURTAGE EN
ASSURANCES
Particuliers et
professionnels**

COURTAGE EN PRÊTS



ASSURANCE VIE - CONTRAT DE CAPITALISATION - PER - ASSURANCE VIE DE DROIT LUXEMBOURGEOIS - VARIABLE ANNUITIES - PEA - COMPTES TITRES - FCPR - FCPI - FIP - CROWNFUNDING - STRUCTURATION DE FONDS - TRÉSORERIE D'ENTREPRISE - PEE - PERCO - IFC - MUTUELLE SANTÉ - ART. 150 0 B TER - CLUBS DEAL - GVV - GFF - SCI - SCPI - OPPCI - LMNP - LMP - PINEL - DENORMANDIE - MALRAUX - MONUMENTS HISTORIQUES - NUE PROPRIÉTÉ

Conseil en gestion patrimoniale et financière - gestion du patrimoine privé à finalité professionnelle

Le mot du fondateur - dirigeant



LE CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE EST UNE PROFESSION RÉGLEMENTÉE. ELLE REQUIERT PLUSIEURS STATUTS POUR PERMETTRE UNE APPROCHE GLOBALE ET AINSI PROPOSER DIFFÉRENTES SOLUTIONS SELON VOS OBJECTIFS, DE MANIÈRE SÉCURISÉE.



CYRILLE RESTIER
FONDATEUR - DIRIGEANT
MASTER II DROIT, ÉCONOMIE, GESTION
MENTION GESTION PATRIMONIALE ET
FINANCIÈRE
SPÉCIALITÉ GESTION DU PATRIMOINE PRIVÉ,
À FINALITÉ PROFESSIONNELLE

Chez Centaure Investissements, nous croyons que l'épargne, l'investissement immobilier, la protection de la famille ou l'assurance ne doivent pas être complexes. Notre mission est de vulgariser l'approche de ces thématiques en respectant des principes fondamentaux adaptés à chaque profil, sans extravagance ni complexité.

Depuis 2010, nos experts sont dédiés à proposer des conseils et des solutions claires, accessibles et efficaces.

Notre engagement : la transparence et la pédagogie

L'ADN de Centaure Investissements est de garantir que chaque client comprenne pleinement nos propositions. Peu importe votre patrimoine ou votre capacité d'épargne, nos services sont conçus pour être inclusifs et adaptés à tous.

Une approche à 360° pour répondre à tous vos besoins

Notre approche globale nous permet d'aborder avec vous tous les sujets patrimoniaux et de répondre précisément à vos attentes. Que vous souhaitiez placer votre argent, préparer votre retraite, investir dans l'immobilier, réduire vos impôts, protéger votre famille, transmettre votre patrimoine, vous assurer ou plus encore, nous sommes là pour vous conseiller et vous accompagner, vous et vos proches.

Des compétences



Justino BERTOTTO
Directeur général
adjoint



Yannick MERCERON
Responsable
conformité
et Middle Office



Sébastien PELUCHON
Chargé support
opérationnel
et Middle Office



Katia ALLIGANT
Responsable Pôle
Assurances
Retraite Prévoyance



Vanessa VEMPAIRE
Secrétaire Générale



Florence VEUILLOT
Assistante
commerciale



Séverine AVERTY
Assistante
commerciale

Des compétences



FRANCIS LOZE



CONSEILLER EN GESTION DE PATRIMOINE

francis.loze@centaure-investissements.com

+33 (0)6 74 55 83 35

14, rue des meuniers 17300 ROCHEFORT
www.centaure-investissements.com



FLORENT UGUEN



CONSEILLER EN GESTION DE PATRIMOINE

florent.uguen@centaure-investissements.com

+33 (0)6 65 33 55 20

1, Rue Villaret de Joyeuse 29200 BREST
www.centaure-investissements.com



JOHANN HERAUD



CONSEILLER EN GESTION DE PATRIMOINE

johann.heraud@centaure-investissements.com

+33 (0)6 21 06 02 86

6, rue Marc Marchadier 16100 COGNAC
www.centaure-investissements.com

LUCAS COGOTTI

CONSEILLER EN GESTION DE PATRIMOINE EXPERT

lucas.cogotti@centaure-investissements.com

+33 (0)6 95 78 63 26

14, place Puget 83000 TOULON

www.centaure-investissements.com



THÉO NGUYEN-VAN

CONSEILLER EN GESTION DE PATRIMOINE

theo.nguyen-van@centaure-investissements.com

+33 (0)6 21 39 23 05

14, place Puget 83000 TOULON

www.centaure-investissements.com



MARIUS CHARDON



CONSEILLER EN GESTION DE PATRIMOINE

marius.chardon@centaure-investissements.com

+33 (0)7 88 92 24 44

174, avenue Louis Barthou 33200 BORDEAUX
www.centaure-investissements.com



ERIC BOUHANA



CONSEILLER EN GESTION DE PATRIMOINE

eric.bouhana@centaure-investissements.com

+33 (0)6 10 77 82 31

281, route du Bourg 71110 Saint-Didier-en-Brionnais
www.centaure-investissements.com



JULIEN BEZIO



CONSEILLER EN GESTION DE PATRIMOINE EXPERT

julien.bezio@centaure-investissements.com

+33 (0)6 12 70 83 63

174, avenue Louis Barthou 33200 BORDEAUX
www.centaure-investissements.com



CYRIELLE GARGOUIL



CONSEILLER EN GESTION DE PATRIMOINE EXPERT

cyrielle.gargouil@centaure-investissements.com

+33 (0)6 74 01 45 34

6, rue Marc Marchadier 16100 COGNAC
www.centaure-investissements.com



BENJAMIN LACHAMBRE



CONSEILLER EN GESTION DE PATRIMOINE

benjamin.lachambre@centaure-investissements.com

+33 (0)6 85 48 44 89

431, rue de Lille 59223 RONCQ
www.centaure-investissements.com



ANTOINE OLIVIER



CONSEILLER EN GESTION DE PATRIMOINE EXPERT

antoine.olivier@centaure-investissements.com

+33 (0)6 88 97 91 05

23, façade de Foncillon 17200 ROYAN
www.centaure-investissements.com



PHILIPPE PAOLI



CONSEILLER EN GESTION DE PATRIMOINE EXPERT

philippe.paoli@centaure-investissements.com

+33 (0)6 88 11 83 24

44, ancienne route d'Irigny, Le Challenger
69530 BRIGNAIS
www.centaure-investissements.com



VANESSA ENTRESSANGLE



ASSISTANTE COMMERCIALE

vanessa.entressangle@centaure-investissements.com

+33 (0)4 78 05 69 90

44, ancienne route d'Irigny, Le Challenger
69530 BRIGNAIS
www.centaure-investissements.com

THIBAUT PAIN



ASSISTANT EN GESTION DE PATRIMOINE

thibault.pain@centaure-investissements.com

+33 (0)5 45 32 00 49

6, rue Marc Marchadier 16100 COGNAC
www.centaure-investissements.com

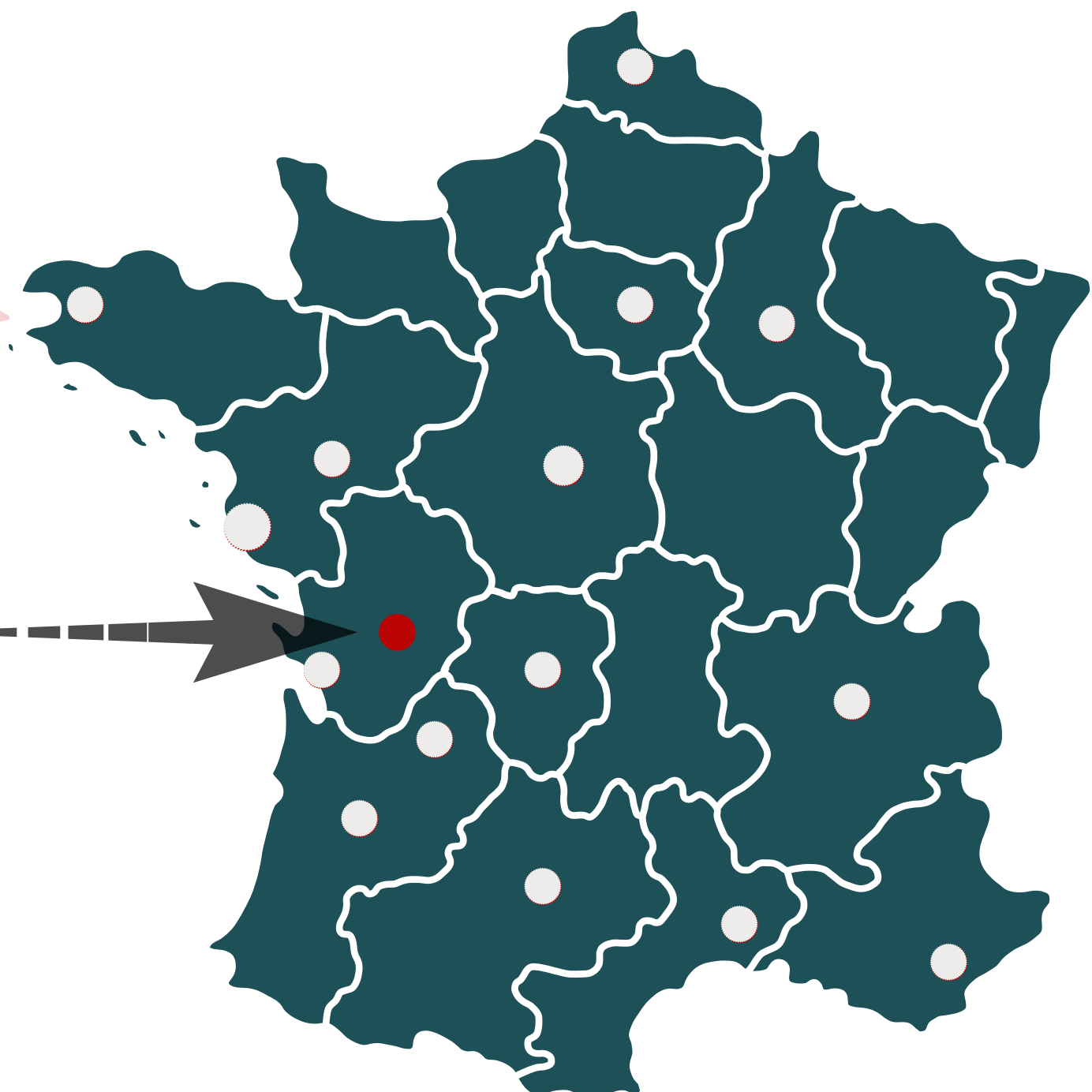
En France et à l'étranger



Cyril RESTIER

Fondateur - Dirigeant Centaure Investissements
Master II Droit, Économie, Gestion
Mention Gestion Patrimoniale et Financière
Spécialité Gestion du Patrimoine Privé, à finalité professionnelle

Siège : CENTAURE INVESTISSEMENTS
6, rue Marc Marchadier 16100 COGNAC
Tél. : 05 45 32 00 49
N° VERT : 0800 200 016



COGNAC - ROYAN - ROCHEFORT - BORDEAUX - POITIERS - PARIS - LYON - LILLE - BREST - NANTES - GUERET

Préparer mon premier entretien



1

**Identifier
pourquoi je
fais appel à un
CGP.**

2

**Réaliser une
radiographie
de mon
patrimoine**

3

**Déterminer mes
objectifs
en fonction
de mes besoins /
envies.**

4

**Planifier la relation entre
mon conseiller et moi
(objets des interventions,
fréquence et format des
rencontres).**

5

**Vérifier les sujets importants
à aborder (financiers, fiscaux,
immobiliers, juridiques,
civils, etc.).**

Préparer mon premier entretien



1

PRÉ-DIAGNOSTIC

Déterminer la situation financière, civile, successorale, fiscale, sociale et contractuelle du client.

2

AUDIT

Définir les objectifs et établir les préconisations d'investissements et de placements.

3

LETTRÉ DE MISSION

Présenter les solutions en adéquation avec le profil client établi et mise en place d'une stratégie adaptée.

4

RAPPORT DE MISSION

Rédiger la synthèse stratégique mise en place et rappel des objectifs, avantages, risques, coûts d'investissements et de placements

5

SUIVI

Adaptation de la stratégie, mise en place en fonction des évolutions patrimoniales du client et de son environnement juridique et fiscal.

Nos prestations



VOTRE BESOIN	PLACEMENTS Particuliers et professionnels	INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS Particuliers et professionnels	CONSEIL PATRIMONIAL Patrimoine privé à finalité professionnelle
PRESTATIONS FOURNIES	<ul style="list-style-type: none"># Audit et conseils# Evaluation du profil investisseur# Simulations et back tests# Rapport d'adéquation# Collecte des informations et souscriptions# Suivi permanent et rapport d'audit	<ul style="list-style-type: none"># Audit et conseils# Simulations# Rapport de mission# Dossier de réservation# Montage du financement# Suivi du dossier jusqu'à la revente	<ul style="list-style-type: none"># Conseils# Simulations# Bilan de patrimoine si nécessaire# Préconisations et propositions# Rapport de mission# Souscription# Bilan annuel
TARIFICATION	<p>SIMULATIONS, RECHERCHES ET CONSEILS OFFERTS</p> <p>Une rétro-commission peut nous être versée par le prestataire retenu sur tout ou partie des droits d'entrée et sur tout ou partie des frais de gestion. Des tarifs préférentiels sont proposés à nos clients abonnés.</p>	<p>DÉFINITION DES OBJECTIFS, CONSEILS ET RECHERCHE DES MEILLEURES ALLOCATIONS ET CONTRATS OFFERTS</p> <p>Une rétro-commission peut nous être versée par le prestataire retenu.</p> <p>Dans le cadre du suivi et de l'accompagnement, éventuellement jusqu'à la revente du bien, des honoraires de 4% HT sur le prix de l'immobilier HT sont facturés au titre des frais d'ingénierie (LMP - LMNP...).</p> <p>Des tarifs préférentiels sont proposés à nos clients abonnés.</p>	<p>DÉFINITION DES OBJECTIFS ET AUDIT OFFERTS</p> <p>Prestations au taux horaire de 180 € TTC/heure.</p> <p>Des tarifs préférentiels sont proposés à nos clients abonnés.</p>

Nous nous engageons à détailler clairement et précisément notre tarification sur une lettre de mission proposée aux clients avant tout engagement.



CENTAURE
INVESTISSEMENTS

VOTRE BESOIN	ASSURANCES Particuliers et professionnels	COURTAGE EN PRÊT Particuliers et professionnels	OPTIMISATION FISCALE Particuliers et professionnels
PRESTATIONS FOURNIES	<ul style="list-style-type: none"># Conseils# Comparaison des offres# Souscription# Audit simple	<ul style="list-style-type: none"># Conseils# Collecte des informations# Constitution du dossier# Comparaison des offres	<ul style="list-style-type: none"># Conseils# Simulations# Préconisations et propositions# Rapport de mission# Souscription# Bilan annuel
TARIFICATION	<p>OUVERTURE DE DOSSIER, AUDIT ET FRAIS DE COURTAGE OFFERTS</p> <p>Le partenaire choisi nous rémunère directement par commissions.</p>	<p>MISE EN PLACE DU DOSSIER OFFERTE</p> <p><u>Particuliers</u> : 1% HT sur le capital emprunté plafonné à 2 500€ HT ou 0,5% sur le capital emprunté si client abonné. <u>Professionnels</u> : 3% du total emprunté. Pas de rétrocession de l'organisme prêteur.</p>	<p>OUVERTURE DU DOSSIER, AUDIT ET CONSEILS OFFERTS</p> <p>Une rétro-commission nous est versée par le partenaire retenu sur tout ou partie des droits d'entrée et sur tout ou partie des frais de gestion. Des tarifs préférentiels sont proposés à nos clients abonnés.</p>

Nos engagements



PERSONNALISATION - ÉCOUTE - DIAGNOSTIC - PRÉCONISATIONS - OPTIMISATION

CENTAURE INVESTISSEMENTS PRIVILÉGIE UNE VÉRITABLE QUALITÉ RELATIONNELLE PERMETTANT D'ÉTABLIR UNE RELATION DE CONFIANCE RÉCIPROQUE.

ELLE SE TRADUIT PAR DES ENGAGEMENTS ÉCRITS AU TRAVERS D'UN RAPPORT DE MISSION RÉSUMANT VOTRE SITUATION ET VOS ATTENTES.

NOS ANALYSES ET PRÉCONISATIONS Y SONT ÉGALEMENT FORMULÉES AINSI QUE LE COÛT DÉTAILLÉ DE L'INTERVENTION.



UN CONSEILLER VOUS EST DÉDIÉ ET VOUS SUIT PENDANT TOUTE LA DURÉE DE NOTRE RELATION.

UNE FOIS LES SOLUTIONS MISES EN OEUVRE, NOUS VOUS ACCOMPAGNONS DANS LE SUIVI DE VOS INVESTISSEMENTS.

NOTRE RELATION S'INSCRIT DANS LA DURÉE ET NE S'ARRÊTE PAS AU LENDEMAIN D'UNE OPÉRATION RÉALISÉE.

Nos engagements



À VOUS DE DÉCIDER, DE FAÇON PLANIFIÉE, DANS QUELLE MESURE VOUS SOUHAITEZ QUE CENTAURE INVESTISSEMENTS VOUS ACCOMPAGNE.



LA LETTRE DE MISSION SYSTÉMATIQUE PERMET DE CONNAÎTRE PRÉCISÉMENT L'ENSEMBLE DES PARAMÈTRES DE NOTRE PROPOSITION AVANT DE S'ENGAGER.

DE PLUS, EN CAS DE DEMANDES OU DE BESOINS SPÉCIFIQUES, NOUS NOUS SOMMES ENTOURÉS D'UN RÉSEAU DE PROFESSIONNELS (NOTAIRES, AVOCATS, EXPERTS-COMPTABLES...) À VOTRE SERVICE.



NOUS ATTACHONS UNE IMPORTANCE TOUTE PARTICULIÈRE AU RESPECT DE LA VIE PRIVÉE ET DE VOS DONNÉES PERSONNELLES.

LA PROTECTION DE VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL EST UN ÉLÉMENT ESSENTIEL DE NOTRE RELATION, QUE VOUS SOYEZ CLIENT OU UTILISATEUR DE NOS SERVICES ET SITES. CETTE RELATION EST FONDÉE SUR UN PRINCIPE DE TRANSPARENCE VISANT À RESPECTER VOTRE VIE PRIVÉE CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR EN FRANCE ET EN EUROPE.

NOUS PROGRAMMONS ENSEMBLE NOS RENCONTRES AU RYTHME QUE NOUS ESTIMONS NÉCESSAIRE.

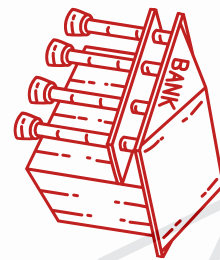
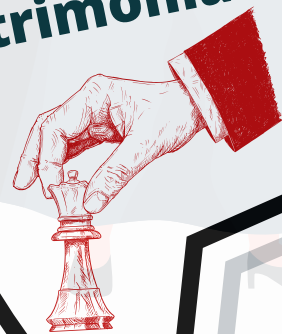
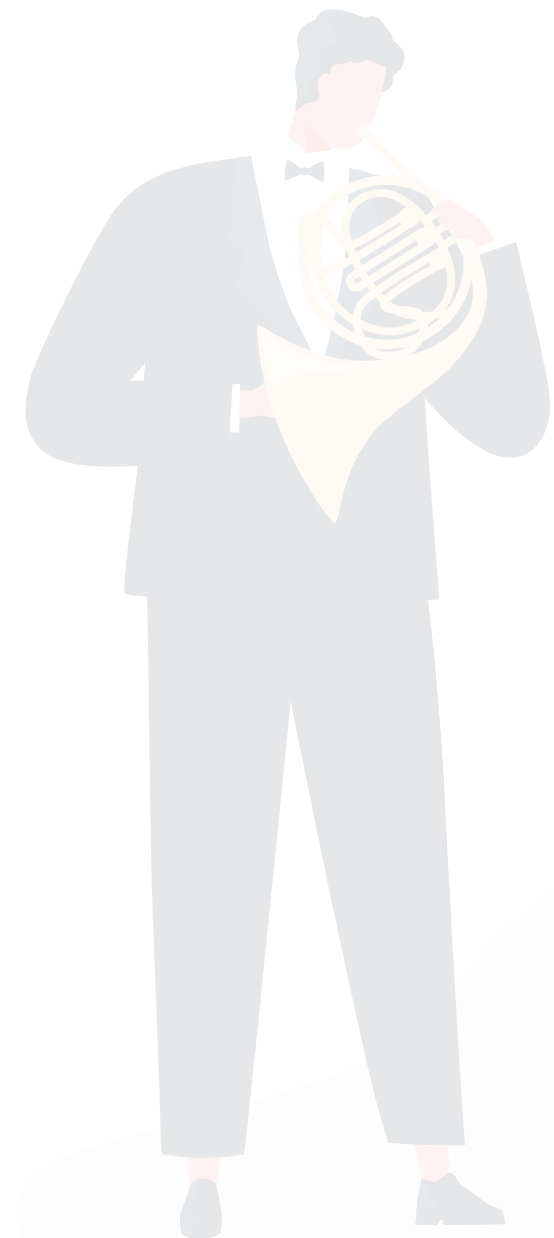
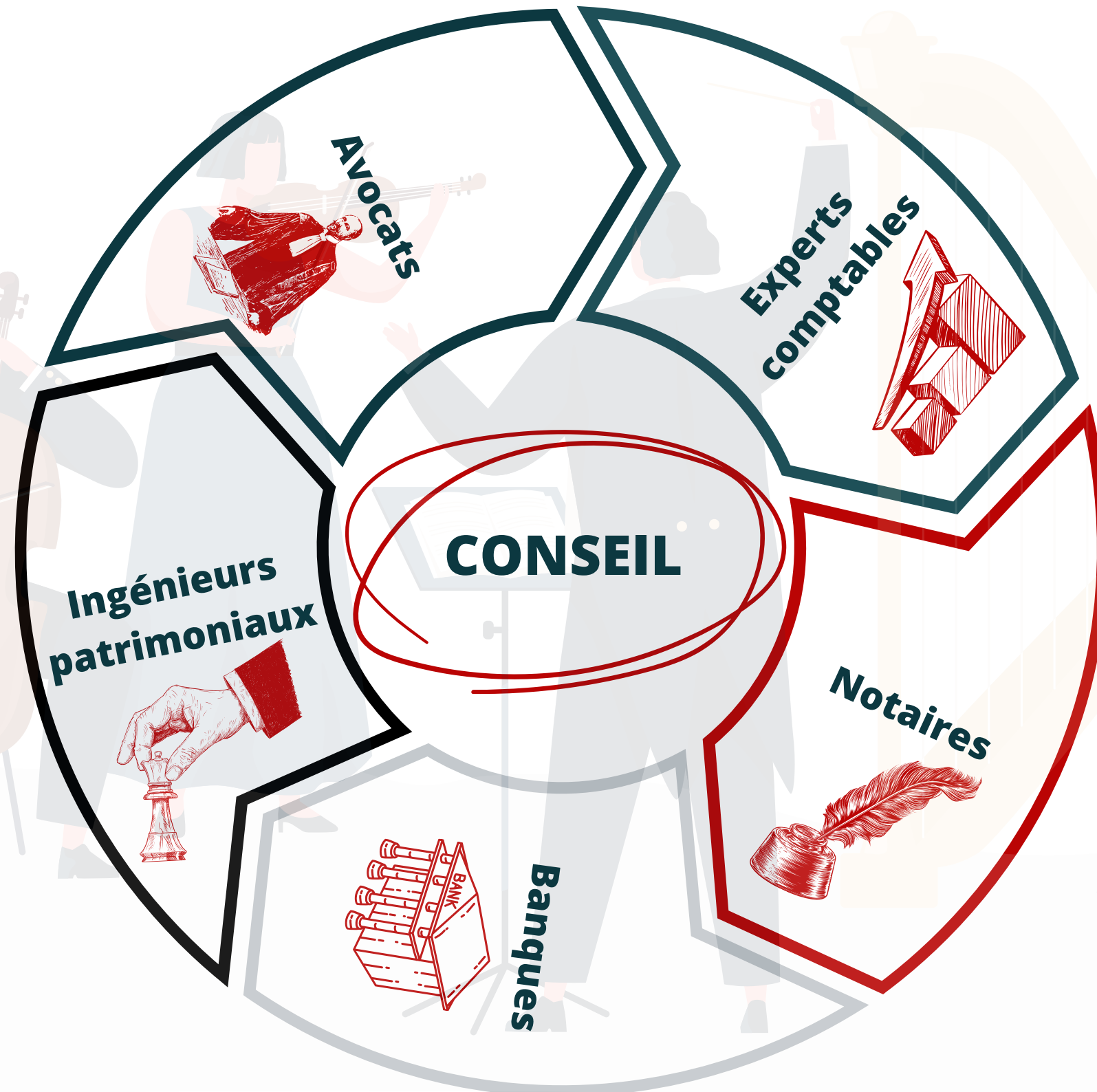
NOUS NOUS ENGAGEONS À VOUS RENCONTRER AU MOINS UNE FOIS PAR AN POUR RÉALISER UN POINT PERSONNALISÉ.



L'interprofessionnalité au service de nos clients



NOUS NOUS APPUYONS SUR L'EXPERTISE DE NOTRE RÉSEAU INTERPROFESSIONNEL SÉLECTIONNÉ CAR IL EST LA CLÉ DES SOLUTIONS QUE NOUS VOUS PROPOSONS.

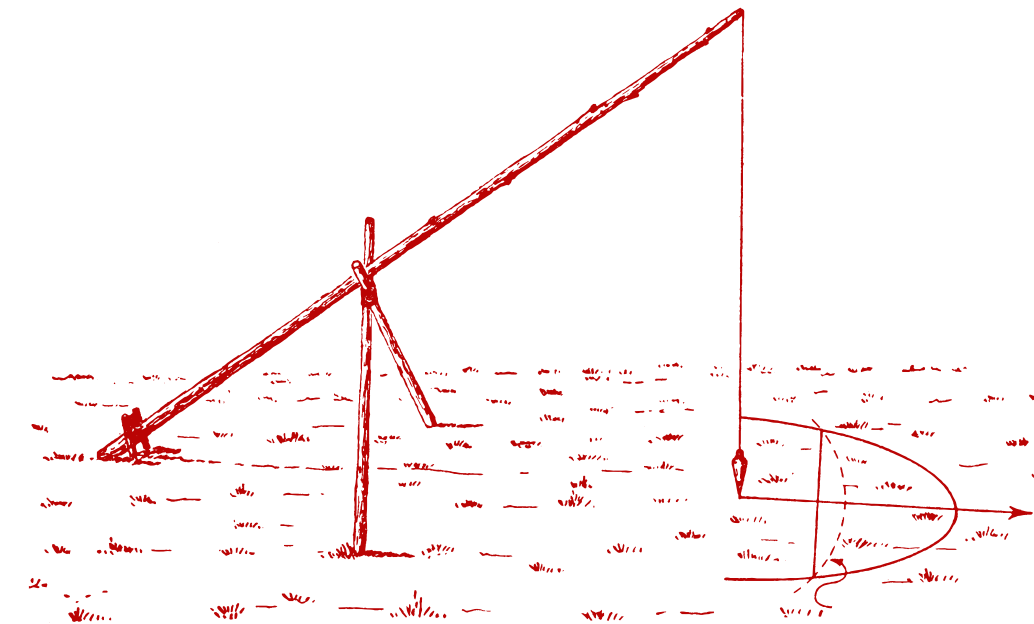


La charte éthique de la CNCGP



Chaque conseiller CENTAURE INVESTISSEMENTS s'engage à :

- Respecter les dispositions réglementaires et la déontologie.
- Agir avec loyauté, compétence, diligence et indépendance au mieux des intérêts de ses clients.
- Maintenir en permanence ses connaissances et compétences au niveau requis par l'évolution des techniques et du contexte économique et réglementaire.
- S'enquérir de la situation globale de son client, de son expérience et de ses objectifs avant de formuler un conseil.
- Avoir recours à d'autres professionnels quand l'intérêt du client l'exige.
- Communiquer les informations utiles à la prise de décision, notamment celles concernant les modalités de sa rémunération.
- Respecter le secret professionnel.
- S'interdire de recevoir des fonds en dehors des honoraires qui lui sont dus.



Fiche d'informations légales



Le cabinet

STRATEGINVEST SAS au capital social de 22 120 € enregistrée au RCS d'Angoulême n° 527 848 303 - NAF/APE : 6619B

Siège : 6, rue Marc Marchadier 16100 COGNAC
Tél. : 05.45.32.00.49

Gérant : Cyrille RESTIER - Master II Droit - économie - Gestion Privée université Montesquieu Bordeaux IV

E-mail : info@centaure-investissements.com
www.centaure-investissements.com

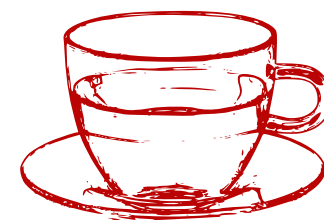


CENTAURE INVESTISSEMENTS, nom commercial de la société STRATEGINVEST SAS, est un groupement de cabinets et d'indépendants du patrimoine.

La transparence s'impose vis-à-vis de notre démarche et de nos partenaires.

Ainsi, nous pourrions vous accompagner et vous apporter les meilleures solutions en terme d'assurances, de placements, de financement, d'investissement immobilier, etc.

Notre métier est l'optimisation patrimoniale, juridique, fiscale et assurantielle.



STATUTS RÉGLEMENTÉS ET AUTORITÉS DE TUTELLE



CENTAURE INVESTISSEMENTS est le nom commercial de la société STRATEGINVEST SAS

Adhérent de la Chambre Nationale des conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF, 17 Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02, www.amf-france.org) et par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR, 4 Place de Budapest CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09).

Immatriculée au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS, 1 rue Jules Lefebvre 75331 Paris cedex 09 (www.orias.fr) sous le numéro d'immatriculation 13000990) en qualité de :

- **CONSEILLER EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS (CIF).** Les conseils CIF sont rendus de manière non indépendante (les conseils reposant sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers et la rémunération se faisant par honoraires et/ou par commissions sur les instruments financiers conseillés).
- **COURTAGE D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE (COA)** n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance mais n'étant pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché (article L.521-2 II 1° b) du Code des assurances), placé sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR, 4 place de Budapest CF 92459 - 75436 Paris cedex 09, www.acpr.banque-france.fr/accueil.html). STRATEGINVEST SARL propose un service de recommandation personnalisée, en vous expliquant pourquoi, parmi plusieurs contrats ou plusieurs options au sein de ces contrats, ceux-ci correspondent le mieux à vos exigences et à vos besoins.
- **COURTAGE EN OPÉRATIONS DE BANQUE ET EN SERVICES DE PAIEMENT (COBSP)** qui exerce l'intermédiation en vertu d'un mandat du client, à l'exclusion de tout mandat d'un établissement de crédit, d'une société de financement, d'un établissement de paiement ou un établissement de monnaie électronique et qui n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un producteur partenaire précité (article R.519-4 I) 1) du Code monétaire et financier).

- **STRATEGINVEST SAS est autorisé à réaliser des actes de démarchages bancaires et financiers.**
- **Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce :** titulaire de la carte professionnelle n°CPI 1602 2016 000 004 497 délivrée par la CCI de Charente le 25/02/2022. Ne peut recevoir aucun fond, effet ou valeur.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE ET GARANTIE FINANCIÈRE

- **STRATEGINVEST SAS dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de la CNCGP**, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle suffisante couvrant ses diverses activités. Cette couverture est notamment conforme aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances. Souscrite auprès de MMA-IARD Assurances Mutuelles / MMA-IARD, pour des montants de :
- **Courtage d'assurances ou de réassurance (COA) :** 4 200 000 € par sinistre et sans limite par an.
- **Courtage en Opérations de Banque et en Services de Paiement (COBSP) :** 4 200 000 € par sinistre sans limite par an.
- **Conseiller en Investissement Financier (CIF) :** 4 200 000 € par sinistre sans limite par an.
- **En IARD :** 2 000 000 € par sinistre et par an. Numéro de police : 112-786-342 / 228620 Ne pouvant recevoir aucun fonds, effet ou valeur.

DÉONTOLOGIE

STRATEGINVEST SAS s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de la CNCGP disponible au siège de l'association ou sur www.cncgp.fr

COMPAGNIES D'ASSURANCE, FOURNISSEURS ET PARTENAIRES

STRATEGINVEST SAS vous informe que le fonds d'investissements Ciclad représente au moins 10 % de son capital ou de ses droits de vote ou entretient une relation commerciale particulièrement significative.

STRATEGINVEST SAS vous informe que le partenaire ODDO BHF contribue à plus de 33% de son chiffre d'affaires au titre de l'une de ses activités d'intermédiation en N-1. D'autre part, les partenaires Lombard International et Feefty contribuent à plus de 25 % du chiffre d'affaires réalisé dans le cadre de l'activité de Conseil en Investissements Financier.

STRATEGINVEST SAS a pour principaux partenaires Oddo BHF, Vie Plus, Cardif, UAF, Vatel Capital, April, Swisslife, SMAM, Nortia, Eres, Lombard International.

STRATEGINVEST SAS travaille avec plusieurs établissements de crédits que sont entre autres : CIC, Crédit Agricole, Banque Populaire, Crédit Mutuel, Caisse d'Épargne.

STRATEGINVEST SAS pourra vous communiquer, sur simple demande, les noms des autres compagnies d'assurance, fournisseurs et partenaires avec lesquels nous sommes en relation.

RÉMUNÉRATIONS, COMMISSIONS OU AVANTAGES NON MONÉTAIRES

Lorsque la prestation de CIF sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, **STRATEGINVEST SAS** pourra recevoir, en plus des frais de souscription non acquis à vos OPCVM conseillés, une partie de leurs frais de gestion comprise entre 0% et 100% de ceux-ci.

Au titre de votre accompagnement, vous pourrez obtenir, sur simple demande, une information plus détaillée liée à notre rémunération. Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, vous pourrez obtenir, avec le concours de **STRATEGINVEST SAS**, la communication d'informations plus précises auprès des sociétés de gestion concernées qui ont autorisé la commercialisation de leurs OPCVM par **STRATEGINVEST SAS**.

Fiche d'informations légales

Lorsque la prestation de COA sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits d'assurance-vie, **STRATEGINVEST SAS** pourra recevoir, en plus des frais d'entrée des contrats conseillés, une partie des frais de gestion des sous-jacents en unités de comptes comprise entre 0% et 100% de ceux-ci. Au titre de votre accompagnement, vous pourrez obtenir, aussi sur simple demande, une information plus détaillée liée à notre rémunération.

Lorsque la prestation de COBSP sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des opérations de crédits, **STRATEGINVEST SAS**, pourra recevoir une rémunération des établissements de crédits partenaires correspondant à 1% du montant des prêts. Au titre de votre accompagnement, vous pourrez obtenir, sur simple demande, une information plus détaillée liée à notre rémunération.

Enfin, pour tout acte relevant du conseil, **STRATEGINVEST SAS** applique les honoraires convenus avec le client conformément à un tarif horaire de 180 € TTC ou conformément à un tarif forfaitaire déterminé en fonction de la mission confiée.

INFORMATIONS SUR LES MODES DE COMMUNICATIONS

Dans le cadre de ses futures relations contractuelles, **STRATEGINVEST SAS** communiquera avec vous par courrier postal, courriel électronique et/ou par tout autre moyen de télécommunications.

INFORMATIONS RELATIVES AU TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

Dans le cadre de ses activités de Conseil en Investissements Financiers (CIF), de Courtier en assurance et en réassurance (COA), de Courtier en Opérations de Banque et Services de Paiement (COBSP), **STRATEGINVEST SAS**, accorde une grande importance à vos remarques et vos suggestions pour vous apporter un service de qualité.

Ainsi, conformément à la Recommandation ACPR n°2016-R-02 du 14/11/2016, de l'article 325-12-1 du Règlement général de l'AMF et de l'Instruction AMF n°2012-07 du 17/10/2014, en cas de litige, de mécontentement ou de réclamation, vous pouvez saisir **STRATEGINVEST SAS** afin de rechercher en premier lieu un arrangement amiable ou engager une médiation selon les modalités décrites ci-dessous sans préjudice de votre droit de saisir la justice par la suite.

Vous pouvez en second lieu saisir gratuitement un médiateur de la consommation, deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite et au plus tard dans un délai d'un an.

Pour toute réclamation **STRATEGINVEST SAS** peut être contacté selon les modalités suivantes à votre convenance :

- par courrier : **STRATEGINVEST SAS**, 6, rue Marc Marchadier 16100 COGNAC
- par e-mail : cyrille.restier@centaure-investissements.com

STRATEGINVEST SAS s'engage à traiter vos réclamations dans les délais suivants :

- 10 jours ouvrables maximum à compter de la réception de votre réclamation, pour en accuser réception, sauf si la réponse elle-même vous est apportée dans ce délai ;
- 2 mois maximum entre la date de réception de votre réclamation et la date d'envoi.

STRATEGINVEST SAS fera le maximum pour répondre à votre réclamation dans les plus brefs délais. En cas de refus de faire droit partiellement ou totalement à votre réclamation ou lorsqu'elle est rejetée, les voies de recours ci-dessous vous sont ouvertes, préalablement et sans préjudice de votre droit de saisir la justice par la suite :

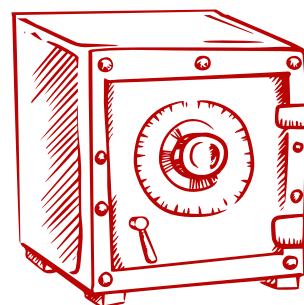
- pour l'activité CIF (médiateur public) : L'AMF – L'autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle Cohen Branche, 17 place de la Bourse, 75 082 Paris Cedex 02 (www.amf-france.org/lemediateur)
- pour les autres activités (médiateur recommandé par la CNCGP) : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS. Médiateurs : Christophe AYELA, Jean-Marc BLAMOUTIER, Catherine BOINEAU, Gilles CHARLOT, Michel GUIGAL, ou www.cmap.fr/consommateurs/

Protection des données personnelles



Dans le cadre de nos relations

professionnelles nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant. Les données personnelles que vous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en gestion de patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par M. Cyrille Restier, dirigeant de STRATEGINVEST SAS en qualité de responsable du traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

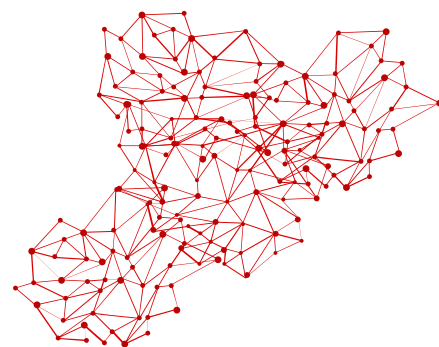


Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail suivante : info@centaure-investissements.com
Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.



Faites profiter de nos services à vos proches : Recommandez-nous !



INDIQUEZ TOUTES LES INFORMATIONS QUE VOUS JUGEREZ PERTINENTES. NOUS POURRONS AINSI RÉPONDRE DE MANIÈRE PERSONNALISÉE ET RÉACTIVE À VOTRE CONTACT.

Je suis :

Madame Monsieur

Nom

Prénom

Adresse

CP Ville

Téléphone

E-mail

Notes

.....

.....

Merci de contacter de ma part :

Madame Monsieur

Nom

Prénom

Adresse

CP Ville

Téléphone

E-mail

Parent Ami Relation professionnelle Autre

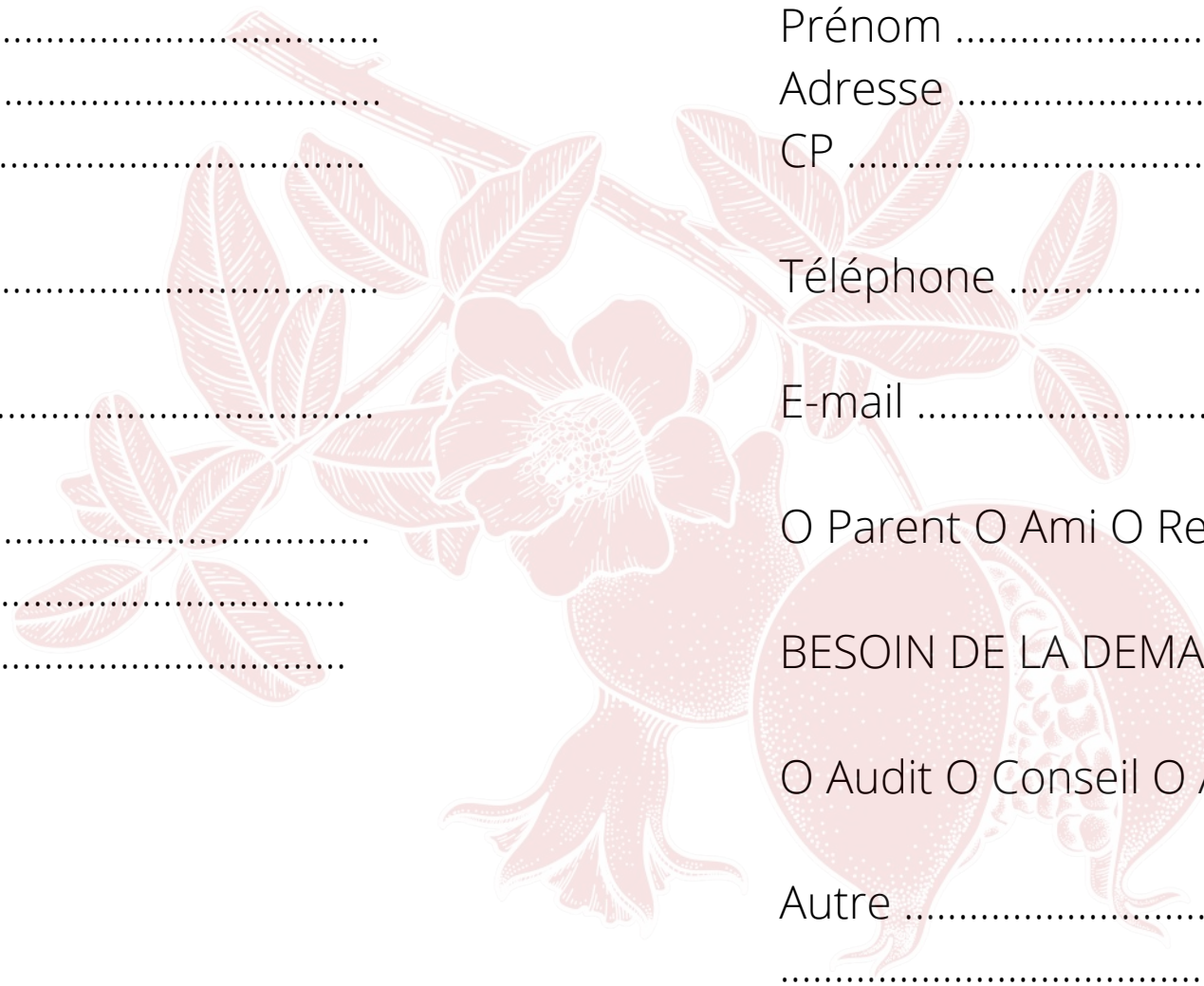
BESOIN DE LA DEMANDE

Audit Conseil Assurance Prêt

Autre

.....

Disponibilités (dates, horaires...)



Je soussigné(e)atteste avoir reçu le Document d'Entrée en Relation de CENTAURE INVESTISSEMENTS conformément à l'article 325-5 du Règlement Général de l'AMF et à l'article L.521-2 du Code des Assurances lors de notre premier entretien.

Fait à, le

Signature du/des client(s)



CENTAURE
INVESTISSEMENTS



CENTAURE
INVESTISSEMENTS



CENTAURE
INVESTISSEMENTS
CONNECT



INSTITUT
CENTAURE



CNCGP



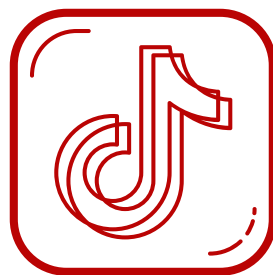
Chambre Nationale des Conseils
en Gestion de Patrimoine

Cyrille Festier

DIRIGEANT FONDATEUR DE CENTAURE INVESTISSEMENTS

CentaureNews

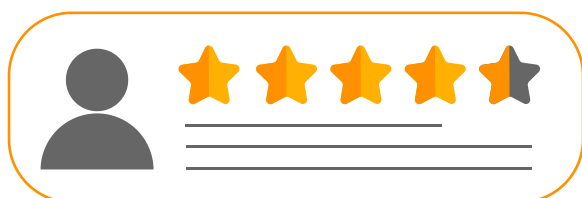
Le dernier jour du mois avec
l'édito de la CentaureNews,



Nos principaux partenaires



Ils nous font confiance



ÉRIC

Bordeaux (33)

Ancien sportif professionnel, centaure investissements gère mon patrimoine privé et professionnel depuis plusieurs années. Ils s'occupent de tout et ça me va parfaitement.

CÉDRIC

Mérignac (33)

Mon expert comptable m'a recommandé de trouver une solution pour ma trésorerie d'entreprise. Mon avocat fiscaliste m'a recommandé de rencontrer un conseiller Centaure Investissements. C'est chose faite. J'en suis ravi. Nous avons trouvé des solutions intéressantes pour ma trésorerie d'entreprise et je suis devenu client à titre personnel. Je recommande ce cabinet de gestion sur le plan privé mais aussi professionnel.

FLORENCE

Royan (17)

J'ai rencontré Centaure Investissements grâce à mon comptable. Nous avons établi ensemble une stratégie pour la vente de mon exploitation. Centaure Investissements m'a conseillé sur la succession, la fiscalité, les placements et le emploi du fruit de la vente. Nous réalisons aujourd'hui un à deux points par an et je participe aux conférences organisées par le cabinet. Ces experts sont à recommander sans modération.

VÉRONIQUE

Saint-Georges de Didonne (17)

J'ai fait confiance à centaure investissements pour renégocier mon prêt immobilier et mes assurances. Nous avons ainsi économisé pratiquement 35 000 € au total. Nous leur avons donc confié notre épargne avec des solutions exclusives en assurance-vie en banque privée. Je recommande.

SÉBASTIEN

Cognac (16)

D'abord client, j'ai appris à connaître les conseillers de centaure investissements, et à voir comment ils travaillaient. Venant de la banque, j'ai noté quelques différences entre nos deux mondes pourtant proches. J'ai été plus que convaincu par les méthodes et les solutions que proposent ce cabinet indépendant. A tel point que je l'ai rejoint en tant que conseiller indépendant.

CHLOÉ

Limoges (87)

J'ai fait confiance à Centaure Investissements pour mon premier investissement immobilier. Leurs experts ont su m'orienter en me proposant des solutions adaptées et en m'expliquant en détail les avantages et les risques de ce placement.

ARTICLE 325-5 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF

Lors de l'entrée en relation avec un nouveau client, le conseiller en investissements nanciers lui remet un document comportant les mentions suivantes :

- Son nom ou sa dénomination sociale, son adresse professionnelle ou celle de son siège social, son statut de conseiller en investissements financiers et son numéro d'immatriculation au registre mentionné au I de l'article L. 546-1 du code monétaire et financier ;
- L'identité de l'association professionnelle à laquelle il adhère ;
- Le cas échéant, sa qualité de démarcheur et l'identité du ou des mandants pour lesquels il exerce une activité de démarchage ;
- Si le conseiller en investissements nanciers est susceptible de fournir des conseils en investissement de manière indépendante, non indépendante, ou une combinaison de ces deux types de conseils.

Cette indication est accompagnée d'une explication sur la portée de ces types de conseils, notamment sur la rémunération du conseiller en investissements nanciers. Lorsque des conseils sont susceptibles d'être proposés ou donnés au même client tant de manière indépendante que non indépendante, le conseiller en investissements nanciers explique la portée des deux services pour permettre aux investisseurs de les distinguer, et ne se présente pas comme un conseiller en investissements indépendant pour l'activité dans son ensemble ;

- Le cas échéant, l'identité du ou des établissements promoteurs de produits mentionnés au 1 de l'article L. 341-3 du code monétaire et financier avec lesquels il entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale ;
- Le cas échéant, tout autre statut réglementé dont il relève ;
- Les modes de communication à utiliser entre le conseiller en investissements nanciers et le client.



ARTICLE L521-2 du Code des Assurances

Créé par Ordonnance n°2018-361 du 16 mai 2018 - art. 10

I.-Avant la conclusion d'un contrat d'assurance, l'intermédiaire d'assurance fournit au souscripteur éventuel ou à l'adhérent éventuel des informations relatives à son identité, à son adresse, à son immatriculation, aux procédures de réclamation et au recours à un processus de médiation, ainsi que, le cas échéant, à l'existence de liens financiers avec une ou plusieurs entreprises d'assurance. Il lui précise en outre s'il fournit un service de recommandation concernant les contrats d'assurance qu'il distribue.

II.-Avant la conclusion d'un contrat d'assurance, l'intermédiaire d'assurance doit :

1- Donner des indications quant à la fourniture de ce contrat :

- a) S'il est soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, l'intermédiaire l'indique au souscripteur éventuel ou à l'adhérent éventuel et l'informe du nom de ces entreprises d'assurance ;
- b) S'il n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, mais qu'il n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché, l'intermédiaire informe le souscripteur éventuel ou l'adhérent éventuel du nom des entreprises d'assurance avec lesquelles il peut travailler et travaille ;
- c) S'il n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, lorsqu'il se prévaut d'un service de recommandation fondé sur une analyse impartiale et personnalisée, il est tenu d'analyser un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché, de façon à pouvoir recommander, en fonction de critères professionnels, le ou les contrats qui seraient les plus adaptés aux besoins du souscripteur éventuel ou de l'adhérent éventuel ;

2- Indiquer si, en relation avec ce contrat, il travaille :

a) Sur la base d'honoraires, c'est-à-dire sous la forme d'une rémunération payée directement par le souscripteur ou l'adhérent ;

b) Sur la base d'une commission, c'est-à-dire une rémunération incluse dans la prime d'assurance ;

c) Sur la base de tout autre type de rémunération, y compris tout avantage économique, proposé ou offert en rapport avec le contrat d'assurance ;

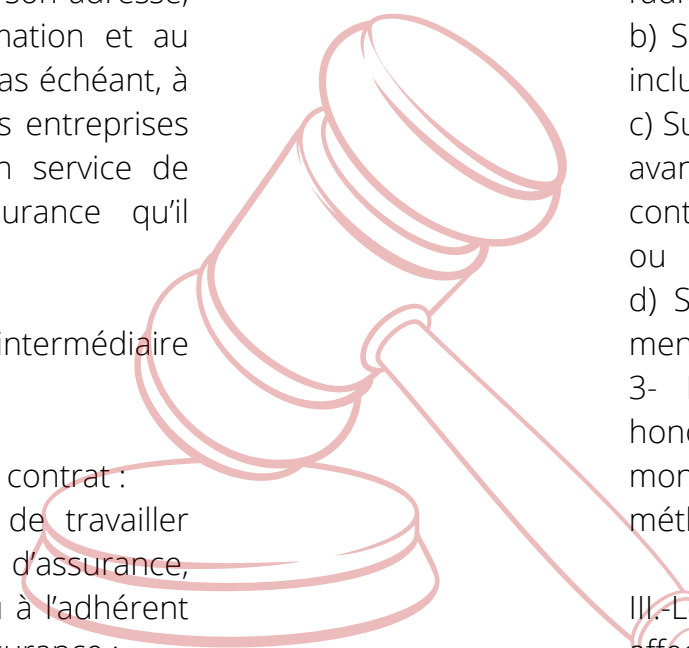
ou

d) Sur la base d'une combinaison des types de rémunération mentionnés aux a, b et c ;

3- Lorsque le souscripteur ou l'adhérent doit payer des honoraires, l'intermédiaire d'assurance lui communique le montant de ceux-ci ou, lorsque cela n'est pas possible, leur méthode de calcul.

III.-Le souscripteur ou l'adhérent est informé des changements affectant l'une des informations mentionnées au II s'il effectue, au titre du contrat d'assurance après sa conclusion, des paiements autres que les primes en cours et les versements prévus.

IV.-Avant la conclusion d'un contrat d'assurance, l'intermédiaire d'assurance à titre accessoire fournit au souscripteur éventuel ou à l'adhérent éventuel des informations relatives à son identité, à son adresse, à son immatriculation, aux procédures de réclamation et au recours à un processus de médiation ainsi que sur la nature de la rémunération perçue au titre de la distribution du contrat.



PLACEMENTS, ASSURANCES, SANTÉ, RETRAITE, INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS,
PRÉVOYANCE, FISCALITÉ, TRANSMISSION : NE RESTEZ PAS SEUL FACE À VOS SUJETS
PATRIMONIAUX

PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS, NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS ACCOMPAGNER.



**CENTAURE
INVESTISSEMENTS**

**CENTAURE INVESTISSEMENTS, Nom commercial du groupement de cabinets en gestion de patrimoine, 6, rue Marc Marchadier 16100 COGNAC - Tél. :
05 45 32 00 49 - N° VERT : 0800 200 016**

**STRATEGINVEST SAS au capital social de 22 120 €, R.C.S. 527 848 303 ANGOULÊME. Enregistré à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le numéro : « 13000990 »
en qualité de Conseiller en investissement financier (CIF), Courtier en assurance et réassurance (COA), Courtier en opérations de banque et en services
de paiement (COBSP), adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine (CNCGP), association professionnelle agréée par
l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - Autorisé à réaliser des actes de démarchage
bancaire et financier - Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce : titulaire de la carte professionnelle n°CPI 1602 2016 000 004 497
délivrée par la CCI de Charente le 25/02/2022. Garantie financière de la compagnie MMA IARD, sise au 160 rue Henri Champion 72 030 LE MANS
CEDEX 9 (numéro de police 112-786-342) et ne pouvant recevoir aucun fonds, effet ou valeur.**